



Plan local d'urbanisme intercommunal  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays de Cunhat approuvé le 23 juin 2016.

Révisions et modifications :

Modification simplifiée n°1 en date du 8 février 2018.  
Révision allégée n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2024.



- PRESCRIPTIONS :**
- Changement de destination
  - Emplacement réservé
  - Haies à préserver
  - Orientation d'aménagement et de programmation
  - Élément de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
  - Ripisylve
  - Terrain cultivé
  - Végétal
  - Zone Humide
  - Sentiers pédestres à préserver
- ZONAGE :**
- Zone urbaine mixte et dense de type centre-bourg
  - Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
  - Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
  - Zone de hameaux urbains pouvant accueillir des constructions pour l'habitation
  - Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
  - Zone à urbaniser à vocation économique
  - Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone 1AU soit préalablement remplie
  - Zone agricole
  - Zone naturelle
  - Zone de carrière
  - Zone de loisirs
  - Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire

